



**Compte-rendu de la réunion plénière du
groupe-pays Sénégal**

Le 18 mars 2010, à Cités Unies France

La présidente du groupe pays Sénégal de Cités Unies France, Marie-Pierre Bresson, souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et salue la présence des représentants de l'Association des Régions du Sénégal (ARS) et l'Association des Maires du Sénégal (AMS), de la Direction de la Coopération Décentralisée (DIRCOD), de l'Association des Villes et des Communes de la région Bruxelles Capitale (AVCB), de l'association France Volontaires, de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet et de l'Université Toulouse II Le Mirail.

I) Présentation de l'intercommunalité au Sénégal par Doudou Issa Niass de l'AMS, Aliou Niang de l'ARS et Khady Dieng Gaye du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération Internationale du Sénégal

Les origines de l'intercommunalité au Sénégal

L'intercommunalité est issue des lois de juin et juillet 1996 et 1997 sur la décentralisation et les transferts de compétences.

Deux articles sont consacrés aux possibilités « **d'entreprendre des actions de coopération entre elles** », ainsi que la possibilité « **de réaliser des programmes d'intérêts communs** ».

C'est à partir de cette date que les régions, communes et communautés rurales ont acquis la **capacité juridique** de s'engager dans des actions sectorielles de coopération relevant de leurs domaines de compétences : la santé, l'environnement, l'éducation, la gestion foncière, etc.

La coordination des collectivités a toutefois existé avant même les lois sur la décentralisation. La première étape correspond à la mise en place de la Communauté Urbaine de Dakar (CUD), créée en 1983 et comprenant les secteurs de Dakar et de Rufisque. Du fait de sa lourdeur administrative et financière (plus de 1600 agents), elle a été dissoute en 2001.

C'est à cette suite que les **Communautés d'Agglomérations de Dakar et de Rufisque** se sont regroupées en deux entités intercommunales :

- **La CADAK** est une communauté urbaine regroupant les villes de Dakar, Pikine et Guédiawaye;
- **La CAR** englobe la ville de Rufisque, les communes de Bargny, Diamniadio, Sébikotane et les communautés rurales de Yenn et Sangalkam

Cette réorganisation a permis une meilleure prise en compte des problématiques spécifiques au Grand Dakar, tout en prêtant une attention plus particulière aux liens entre les communes urbaines et les communautés rurales.

Le modèle actuel

Les projets d'intercommunalité sont soumis à trois éléments essentiels :

- La volonté des collectivités locales membres ;
- L'identification d'un **intérêt intercommunautaire** ;
- **La mutualisation des moyens** en vue d'une meilleure rentabilité des investissements.

Il existe différents types d'intercommunalités :

- **Les ententes interrégionales** qui permettent aux conseils régionaux, à l'initiative de leurs présidents de se mobiliser autour d'intérêts régionaux communs,
- **Les ententes intercommunales**, dans lesquelles les conseils municipaux peuvent mettre en place des projets communément, à l'initiative des maires concernés,
- **Les groupements mixtes** peuvent toucher les trois niveaux de collectivités locales, à travers les communautés urbaines, les Groupements d'Intérêt Communautaire (GIC) mais aussi toute autre structure de coordination créée par les collectivités locales.

Sur différents projets sectoriels, des collectivités s'associent afin de coordonner les actions sur des territoires dépassant les limites administratives. Par exemple :

- L'entente CADA-KAR, en charge de la gestion des ordures ménagères. Cette entente a pour mission d'élaborer une politique de développement concertée, dans une approche globale.
- L'entente interrégionale entre cinq régions sénégalaises (Saint-Louis, Louga, Matam, Tambacounda, Kaolack) sur un projet intégré de préservation de la zone sylvo-pastorale.
- L'Entente Goudomp –Marsassoum et Sédhiou, avec l'appui de la FAO, de la Région Piémont (Italie) et des Ministères de l'Agriculture et de la Coopération Décentralisée du Sénégal,
- Les GIC dans les départements de Bignona, Kolda, Podor et Sédhiou, de Bakel, Tambacounda et Vélingara : chargés de la gestion et de l'exploitation des biens d'équipements, des infrastructures et des ressources intéressant l'ensemble des communautés rurales.
- Le Cadre de Concertation dans le département de Dagana, afin de faciliter la communication et la concertation, entre les collectivités et leurs partenaires du Nord.

Outre les secteurs du traitement des déchets et de l'environnement, les questions de formation professionnelle sont des problématiques de plus en plus prises en compte par l'intercommunalité, notamment dans la région de Dakar. À titre d'exemple, citons l'action de recensement des mécaniciens, tauliers et garages qui s'organisent comme de véritables écoles techniques informelles. **L'objectif est de formaliser ces structures afin d'en faire de véritables centres de formations**, permettant aux apprentis d'obtenir une reconnaissance légale de leurs compétences. L'idée est de mettre en place des centres de formation liés aux compétences propres des territoires.

La zone nord du Sénégal doit par ailleurs faire l'objet d'une attention particulière, dans la mesure où l'équilibre environnemental est très sensible, en raison de l'avancée du désert.

Sur cette région "naturelle" du ferlo, une entente interrégionale entre cinq régions sénégalaises (Louga, Saint-Louis, Matam, Tambacounda et Kaffrine) a été créée motivée par un projet intégré de préservation et de valorisation de cette zone sylvo-pastorale. Cette initiative est accompagnée par les partenaires de coopération décentralisée au nord avec, comme chef de file, la région Rhône-Alpes, et un intérêt marqué de Midi-Pyrénées et Nord Pas de Calais, des départements de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère. Le Département des Yvelines et la région du Piémont en Italie ont également été approchés.

La gestion concertée de la zone dite « sylvo-pastorale » permet ainsi une coordination des approches économiques et écologiques des acteurs impliqués dans la région.

Selon le président de l'AMS, Doudou Issa Niasse, **le renforcement des capacités locales représente une volonté forte du gouvernement sénégalais** de participer activement au transfert des compétences de gestion aux collectivités territoriales.

Cependant, il est important de préciser que dans les différentes structures de coordination, l'état reste le superviseur, l'entité qui oriente les programmes de concertation locaux.

Les acquis, blocages et perspectives de l'intercommunalité

On peut dire que les initiatives de coordinations des collectivités sont des **réponses positives à l'émiettement de l'espace local**, permettant ainsi une rationalisation et une revitalisation des territoires, dans une approche intégrée.

Les collectivités qui s'associent sur des secteurs spécifiques disposent ainsi, de manière plus étendue, d'une mutualisation des ressources humaines, financières et matérielles.

Dans une perspective économique du développement d'un territoire, l'intercommunalité apporte aussi des réponses concrètes, en matière de rentabilité, de partage des coûts et de retour sur l'investissement.

Le cadre institutionnel est par ailleurs encore trop flou pour parvenir à formaliser les programmes, autour d'une législation claire des actions d'intercommunalités.

Nous sommes dans une situation où l'**absence de statut juridique clair** n'incite pas toujours les collectivités à s'engager dans des démarches conjointes.

Il existe aussi des problématiques liées à la dépendance technique et financière des intercommunalités envers des entités extérieures, notamment en raison de l'insuffisance des ressources, dans la mesure où les contributions des collectivités membres sont dérisoires.

Les nouveaux enjeux du développement local doivent être gérés de manière mutualisée, notamment dans des secteurs comme l'accès à l'eau, l'assainissement, ou encore la santé, qui nécessite une action coordonnée sur des gestions qui dépassent les frontières administratives.

C'est pour cette raison que l'Etat encourage directement les collectivités à s'engager dans ces formes de coopération par un appui technique spécifique.

Bien que l'intercommunalité représente une réponse appropriée à la lutte contre la pauvreté et pour l'atteinte des OMD, il est primordial de fixer clairement les statuts juridiques des structures intercommunales.

Les enjeux sont donc les suivants :

- Laisser l'initiative de la création des structures aux collectivités elles-mêmes, afin d'arriver à **un maillage général du Sénégal**,
- **Renforcer l'autonomie financière** des intercommunalités (cotisation des collectivités membres et soutien de l'Etat)
- Doter les structures en question de **ressources humaines et techniques**, afin d'assurer une gestion rigoureuse et transparente
- Élaborer des programmes spécifiques pour la promotion et le renforcement de l'intercommunalité

La tenue d'un atelier sur cette thématique lors des Assises semble essentielle aux vues des enjeux de développement, mais aussi de la dynamique commune des collectivités européennes et des collectivités sénégalaises, qui recherchent à mutualiser leurs moyens dans des actions coordonnées, pouvant ainsi donner lieu à des coopérations décentralisées interterritoriales.

II) Présentation de la coopération décentralisée belge au Sénégal par Frank Willemans de l'Association des Villes et des Communes de Bruxelles (AVCB)

Présentation de la coopération décentralisée en Belgique

L'Etat fédéral belge et les 3 entités fédérées, régions et communautés, proposent aux collectivités locales belges des programmes de coopération décentralisée. Seule la Région de Bruxelles Capitale, contrairement aux deux autres entités, les régions wallonnes et flamandes, n'en dispose pas. L'essentiel de la coopération décentralisée en Belgique s'illustre principalement à travers le **programme de Coopération Internationale Communale (CIC)** financé par la coopération fédérale belge. Ce programme, permettant le partenariat direct de communes belge à communes du Sud, est coordonné par les 3 associations de villes et communes qui regroupent l'ensemble des pouvoirs locaux des 3 régions du pays :

- L'Union des Villes et des Communes Wallonnes - UVCW,
- L'Association des Villes et des Communes de la région de Bruxelles-Capitale - AVCB,
- L'Association des Villes et des Communes Flamandes - VVSG.

Les contacts entre les trois entités, Bruxelloises, Flamandes et Wallonnes sont par ailleurs très bon, les approches du Programme de CIC sont simplement différents dans les trois régions. Pour des questions d'économie d'échelle et de sensibilité commune dans les approches, l'AVCB (Bruxelles) et l'UVCW (Wallonie) ont souhaité créer une plateforme de gestion commune de ce Programme CIC.

Le Programme est établi de manière pluriannuelle, celui en cours étant conclu pour la période 2009-2012. Par ailleurs, la CIC s'inscrit dans les choix stratégiques de **la Coopération Fédérale Belge**, dans le sens où c'est cette dernière qui va définir l'orientation globale des politiques de coopération.

Les thématiques d'intervention spécifiques à chacun des pays dans lequel ce Programme intervient, ont par ailleurs été définies, en amont en pleine concertation avec les partenaires du sud.

Pour résumer l'approche du Programme de CIC, il est possible de la présenter à travers cinq éléments de cadrages :

- **Une logique de concentration** pour l'approche suivie par l'UVCW et l'AVCB,
- **Une concentration géographique** au sud avec cinq pays d'intervention (le Bénin, le Burkina faso, le Maroc, la RDC et le Sénégal),
- **Une concentration sectorielle**, chaque plan pluriannuel définissant une thématique d'intervention par pays,
- Une politique mettant l'accent sur **la sensibilisation**,
- L'appropriation des **OMD comme fil rouge** des coopérations.

La définition préalable du secteur d'intervention peut donner l'image d'une approche « fermée », ne permettant pas aux collectivités d'avoir des marges d'autonomies concernant leurs choix en matière de coopération.

En effet, sur un plan théorique, cette approche en vase clos contraint certaines collectivités à attendre la nouvelle programmation pour entrer dans les programmes de partenariat, dans la mesure où les budgets sont tous préétablis.

Par ailleurs, un budget complémentaire peut parfois être mobilisé auprès du Ministre pour les nouvelles collectivités partenaires qui souhaiteraient s'associer à ce programme de coopération.

Il en va ainsi **une double lecture de ce mécanisme atypique de concentration**, dans la mesure où il présente la contrainte de **travailler sur le même thème** pour toutes les collectivités, sans une autonomie dans le choix de l'objectif spécifique et des résultats généraux à atteindre, mais dans le même temps, l'avantage de bénéficier d'un **cadre technique coordonné** et d'échanges d'expériences pour mettre en place des actions mutualisées. Les collectivités locales restent maîtres des moyens à mettre en œuvre.

Cette modalité d'action peut être très bénéfique pour les nouvelles communes en coopération, qui peuvent ainsi s'inscrire dans un programme cadré, préalablement organisé, bénéficiant ainsi d'un savoir faire et de compétences techniques, augmentant leurs capacités d'action.

Parmi les 5 pays de concentration géographique du programme de CIC (UVCW et AVCB), la République Démocratique du Congo accueille le plus grand nombre de partenariats (12 sur 39). Cette tendance s'explique notamment par les liens historiques entre ces deux pays. Le Sénégal reste également un des pays prioritaires de la coopération belge, directe ou indirecte, en ce compris de la coopération décentralisée, avec ses 6 partenariats.

Focus sur la coopération Belge au Sénégal

On peut comptabiliser aujourd'hui **8 partenariats communaux entre les collectivités locales belges et sénégalaises** :

- Anderlecht/Sam Notaire
- Berchem-Sainte-Agathe/Grand-Dakar
- Durbuy/Yène
- Gesves/Diourbel (les 38 communautés rurales)
- Molenbeek-Saint-Jean/M'Bour
- Sambreville/Ziguinchor
- Saint-Nicolas/ Tambacounda
- Zemst/Sokone

L'objectif général défini pour le programme pluriannuel 2009-2012 de CIC (UVCW, AVCB et VVSG) s'oriente sous l'angle spécifique du **renforcement de l'institution communale partenaire du Sud**, et centre l'intervention sur le renforcement des capacités de la commune du Sud à prendre en charge son propre développement.

Au niveau de l'approche UVCW et AVCB du programme qui regroupe au total 6 partenariats (communes wallonnes et bruxelloises), **l'objectif spécifique** commun (logique de concentration) vise à renforcer les communes sénégalaises partenaires dans leurs capacités à planifier, à gérer et à structurer, de manière participative et concertée, le **processus de développement local**.

Il doit permettre la réalisation des éléments suivants :

- La formation des agents (administratifs et/ou élus) à la gestion du processus de développement local
- La mise en place de structures opérationnelles de gestion du processus de développement local
- Le développement d'un circuit d'information interne fonctionnel
- La formulation, l'exécution, le suivi et l'évaluation des plans pluriannuels de développement local
- Une politique de communication ciblant tous les acteurs publics ou privés, à l'interne et à l'externe
- La mise en marche de stratégies opérationnelles de mobilisation des ressources financières
- La concertation, l'échange entre partenaires et la diffusion des bonnes pratiques et outils de développement local.

Dans la mesure où l'objectif central du programme est de permettre un renforcement des capacités communales en matière de gestion et d'administration du développement local, des **Bureaux de développement local, sorte de structures techniques d'accompagnement techniques d'accompagnements** ont été ou sont mises en place dans chacune des collectivités locales sénégalaises partenaires. Cet outil peut s'appuyer notamment sur l'expérience belge des Agences de Développement Local préexistant, parfois dans les communes partenaires du Nord.

L'idée est de former des agents municipaux, dans l'accompagnement des porteurs de projets locaux (groupements, habitants, etc) dans la réalisation de leurs projets. Ces structures ont aussi une mission de coordination des initiatives diverses, privées ou publiques de développement local préexistantes ou nouvelles sur le territoire de la collectivité locale. Le programme vise ainsi à proposer une approche autonome, dans laquelle les agences deviennent opérationnelles et indépendantes vis-à-vis du partenaire au Nord.

Des « plateformes sud » ont d'ailleurs été mises en place avec les représentants des collectivités engagées dans des partenariats, constituant un **groupe de travail sud-sud**, dans lesquelles les élus, administratifs et techniciens du nord en mission peuvent participer.

En Flandre, les programmes de coopération décentralisée dont le programme CIC (fédéral) et le programme régional (Région flamande) sont coordonnés par l'Association de Ville et Communes en Flandre (VVSG). Il y a deux partenariats entre communes de la région flamande et communes sénégalaises. Comme nous l'avons vu précédemment, l'approche suivie n'a pas été celle de la concentration géographique et sectorielle, mais plutôt celle de la liberté de choix des collectivités locales. Et de ce fait la thématique n'est pas la même que celle de l'appui au développement local qui a été suivie par les communes des régions Wallonnes et bruxelloises avec leur partenaire sénégalais respectif.

Ainsi les secteurs d'interventions des communes de la région flmanade avec leur partenaire sont les suivants :

- **La jeunesse, le tourisme et le cadre de vie** pour Zemst-Sokone
- **L'Etat-civil et le cadre de vie** pour la coopération entre Saint-Nicolas et Tambacounda

Dans la perspective de l'organisation des assises dans une logique de coordination de la coopération européenne, il est important de noter que des **partenariats franco-belges** sont en cours, notamment entre **Saint-Nicolas, Tambacounda et La Roche-sur-Yon**. De même des contacts triangulaires existent entre Durbuy, Yène et Préfaye.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appui à la décentralisation et à la gouvernance locale, les partenariats de la Belgique impliquent, selon les besoins, des acteurs diversifiés tels que **les ONG, les Universités et les Instituts de recherche**, la coopération Belge étant dans une dynamique englobante, dont l'action est basée sur des partenariats pluri acteurs élargis.

III) Réflexions et échanges sur l'organisation des assises et des thématiques abordées

1) Présentation de l'organisation logistique de l'évènement par Marie-Pierre BRESSON, présidente du groupe pays Sénégal

Cités Unies France a participé au Sommet des Régions du Monde sur la sécurité alimentaire « *Agriculture, accès à l'alimentation, nutrition : les régions en action contre la crise alimentaire* » tenu à Dakar en janvier 2010.

Cette mission a notamment été l'occasion de rencontrer le Maire de Dakar, et les responsables du Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures, qui ont accordé tout leur soutien pour l'organisation des assises Sénégal-Européennes d'octobre 2010.

Lors de ces rencontres, la date pour les prochaines assises avait été fixée aux 28 et 29 octobre 2010. En raison de la tenue des Journées de la Francophonie à Montreux puis d'une réunion à Lyon de l'Association Internationale des Régions Francophones (AIRF), les dates ont été remises en questions depuis.

Le lieu d'accueil des assises fait l'objet de réflexions. En effet, la tenue du Sommet des Régions à l'hôtel Méridien a une connotation de trop haut standing, et est en plus trop éloigné du centre ville. Nous avons proposé le théâtre national Sorano, lieu plus populaire situé au cœur de la ville. Les discussions sont encore en cours, mais le théâtre apparaît aujourd'hui comme une solution possible.

L'évènement vise une mobilisation de 500 à 600 personnes, constituées des représentants des associations d'élus locaux (ARS, AMS, ANCR), et des collectivités Sénégalaises, des représentants, des collectivités Françaises, Belges, Italiennes et Espagnoles mais également des représentants de l'Etat sénégalais au plus haut niveau et des ministères à compétence transversale ; des partenaires techniques et financiers basés au Sénégal ; des Agences Régionales de Développement ; des ONG et Associations de la Société civile ; des Programmes : PRODEL- PNDL-PADEL, ART GOLD,..

Par ailleurs, la période de fin octobre qui correspond à la rentrée des classes au Sénégal, risque de poser des problèmes liés à la circulation et aux modalités de transport.

La constitution du Comité de Pilotage National a été arrêtée, le Ministre de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures devrait réunir rapidement ce dernier afin de trouver des réponses logistiques et scientifiques quant aux questionnements autour des Assises d'octobre.

Il a été question des modalités d'ouverture des assises aux collectivités locales partenaires ne faisant ni partie de l'Union Européenne, ni du Sénégal, notamment celles de Mauritanie, du Maroc, du Burkina Faso ou encore du Mali ainsi qu'aux Institutions sous-régionales telles l'UEMOA, ou la CEDA. Dans la mesure où ces partenariats sont des acteurs à part entière des coopérations avec le Sénégal, la Présidente du groupe-pays, Marie-Pierre BRESSON, a réitéré son souhait d'ouverture de ces assises et la nécessité de mobilisation la plus large.

Par ailleurs, concernant les partenaires associatifs, universitaires et parapublics, notamment les associations de migrants et les laboratoires de recherches, ils seront bien évidemment sollicités, ils pourraient même faire l'objet d'un atelier thématique sur les problématiques de la mobilisation des acteurs sur un territoire.

2) Présentation du cadrage thématique et de l'organisation des ateliers des Assises par Géraldine Tardivel du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Sénégal

Une proposition d'ateliers thématiques a été formulée dans les termes de référence des Assises Euro-Sénégalaises de la coopération décentralisée du Ministère de la Coopération Internationale, de l'Aménagement du Territoire, des Transports Aériens et des Infrastructures. Cette première version de l'organisation scientifique des assises est bien évidemment provisoire, toute thématique représentant un enjeu et faisant l'objet d'une mobilisation importante des collectivités locales pouvant être intégrée au programme de la manifestation.

Le programme proposé se découperait en deux phases, une session plénière d'ouverture organisée autour des tables rondes des intervenants, les thèmes étant encore à définir ; et une phase d'**ateliers et de sessions thématiques** qui se déclinerait de la manière suivante :

- 4 ateliers transversaux sur le thème « **gouvernance locale et approche territoriale** » dans l'après-midi du premier jour.

Atelier 1 - Appui institutionnel : réflexion sur les logiques et modalités d'intervention

Dans quelle mesure est-il opportun d'apporter un appui institutionnel sur des domaines de compétences transférés, de proposer un appui à la collectivité concernant son rôle de coordination et de planification territoriale, plutôt qu'un appui à la maîtrise d'ouvrage sur la base de réalisations d'infrastructures ?

Atelier 2 – Organisation du mode de gouvernance : relations avec les populations

Quelles sont les retombées de la démocratie participative en termes de pratiques locales et d'implication des populations dans les projets ? Quel rôle peut jouer la mise en place d'une fiscalité locale pour une meilleure sensibilisation des citoyens concernant les enjeux de développement ?

Atelier 3 – Coopération décentralisée et inter-territorialité

Partant de l'idée que la mutualisation des moyens, l'harmonisation des actions, la recherche de synergies représentent des réponses concrètes aux problématiques dépassant les frontières administratives des collectivités territoriales, quel rôle peut jouer la coopération décentralisée dans l'impulsion de dynamiques inter-collectivités ?

Atelier 4 – Mobilisation des acteurs et échanges entre des territoires en partenariat

L'enjeu autour de cet atelier est de capitaliser sur les bonnes pratiques en terme de coordination d'acteurs d'un même territoire, dans le cadre de partenariat Nord-Sud, notamment à travers l'implication d'entreprises, d'établissements scolaires ou de santé, mais aussi d'associations de migrants qui sont souvent à l'origine de nouveaux partenariats.

- 3 ateliers sur les problématiques plus précises, constituant des focus sur des thématiques spécifiques.

Atelier 5 – Formation des acteurs des collectivités locales : aboutir à une vision stratégique

L'objectif serait, à partir d'un panorama de l'offre de formation des élus, d'élaborer une stratégie commune de renforcement des capacités des collectivités locales, en harmonisant les moyens du point de vue de l'offre, ainsi qu'en définissant précisément les besoins (qui viser en priorité ? Sur quel domaine prioritaire de formation ?).

Atelier 6 – Développement durable et changement climatique

Quel peut être le rôle de la coopération décentralisée pour la prise en compte des aspects environnementaux dans les politiques publiques ? Dans quelle mesure les acteurs de la coopération peuvent être à l'origine d'expérimentations dans la perspective d'une vulgarisation des enjeux et projets de développement durable ?

Atelier 7 – Coopération décentralisée et développement économique local

Identifier précisément les perspectives qu'offre la coopération décentralisée en matière de développement économique local ? Quels sont les avantages d'une approche territoriale vis-à-vis d'une approche projet, dans laquelle la collectivité locale joue le rôle de moteur structurant le développement économique de tout un territoire ?

3) Présentation de France Volontaires par Pierre Daniel

L'association France Volontaire est une initiative lancée par Alain Joyandet (Secrétaire d'Etat chargé de la Coopération et de la Francophonie), mise en place par le premier Ministre François Fillon, en accord avec les organisations d'envoi de volontaires. Elle s'est inscrite dans la continuité de l'Association des Volontaires du Progrès (AFVP).

Face au constat de l'accroissement et de la diversification des engagements citoyens à l'international, entraînant de nouvelles exigences en matière qualité des services (sécurisation, accompagnement sur le terrain, efficacité des programmes, etc.), la constitution d'une structure qui fédère l'ensemble des associations de volontariat semblait opportune.

La mission de France Volontaires consiste ainsi à encadrer, rassembler et coordonner dans un même organisme les différentes structures de volontariat, afin de structurer l'engagement des jeunes à l'international.

Cette volonté d'institutionnalisation du volontariat se retrouve d'ailleurs dans la mise en place d'une "**convention de partenariat**" qui définit les engagements de l'Etat et des associations d'envoi de Volontaires ainsi que d'une "**Charte du volontariat international d'échange et de solidarité**" qui précise les principaux engagements qualitatifs à tenir par les associations d'envoi et par les Volontaires.

À travers son action, France volontaires devra assurer les missions suivantes :

- **Informer** : conditions et modalités de missions
- **Orienter** : en fonction des profils, disponibilités, expériences
- **Valoriser** : accroître la reconnaissance du volontariat
- **Innover** : au sein des structures de volontariat notamment via « **un label qualité** »
- **Animer** : mise en réseau des volontaires, approche pluri acteurs (public et privé)
- **Appuyer** : Mise en place de centres de volontariats pour l'accueil, la formation, l'information, et la réinsertion (dans le pays d'accueil et d'origine)

L'idée est de proposer une plus value quantitative et qualitative du statut de volontaire.

Il sera composé de trois types de volontariats :

- Le **Volontariat international d'Echange** (VIE), concernant des publics jeunes sur des périodes courtes, inférieures à 6 mois
- Le **Volontariat de Solidarité Internationale** (VSI), sur la base des statuts de la loi de 2005, pour des périodes d'un an minimum
- Le **Volontariat d'Echange de Compétences** (VEC), pour les personnes plus âgées

Afin de structurer et de coordonner les volontaires sur le terrain, vont apparaître des « **espaces volontariats** », qui seront de véritables lieux d'accueil, d'échange et de ressource pour les volontaires dans les pays d'accueil.

Des études sont en cours dans 3 régions françaises, à savoir le Nord-Pas-De-Calais, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, et Rhône-Alpes, afin de présenter un état des lieux de l'engagement solidaire dans ces territoires. Cette étude permettra de définir :

- Un socle commun de connaissance sur la situation du volontariat par territoire
- Les bonnes pratiques et les moyens de les améliorer

Un atelier thématique lors des assises à Dakar sur la jeunesse serait l'occasion d'aborder la question de **l'engagement solidaire des jeunes comme un outil de renforcement des partenariats** de coopération décentralisée. Il permettrait de voir dans quelle mesure les « espaces volontariats » et la structuration des programmes sur le terrain peuvent alimenter le dynamisme d'échange entre les collectivités locales.

4) Présentation du partenariat entre Castres-Mazamet et Guédiawaye et approche critique de la thématique numérique par Bruno Blaise de la Communauté d'Agglomération et Jean-Jacques Guibert de l'Université Toulouse II

Le projet de coopération décentralisée entre la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, l'Université de Toulouse II le Mirail et la ville de Guédiawaye correspond à la mise en place d'un **outil collaboratif pour la eGouvernance et le développement durable de l'agglomération dakaroise**.

L'origine du projet vient d'un ancien partenariat entre l'Université et la CA de Castres-Mazamet, l'Université ayant fait le lien avec la ville de Guédiawaye, et incité Castres-Mazamet à s'engager dans son premier partenariat de coopération décentralisée.

Le programme s'est déroulé en 2 phases :

- **2 missions à Guédiawaye** de formation de 2 agents et d'1 responsable SIG
- **2 missions à Castres** de formation du chef de projet, du Maire, du responsable du Cadastre et d'un responsable d'une commune d'arrondissement

La ville de Guédiawaye a présenté un réel intérêt pour le **Système d'Information Géographique (SIG)**, un outil permettant via un logiciel de réaliser des cartes interactives. Cet intérêt facilitant ainsi l'implication des acteurs locaux, notamment l'**Agence de Développement Municipal (ADM)** et le service du **Cadastre** (qui ont participé de près au programme).

Le projet s'est construit sur la base d'une approche pragmatique, notamment à partir d'échanges sur les besoins et les priorités de Guédiawaye, afin de fournir un logiciel adapté, simple d'utilisation et permettant l'autonomie dans la création et la mise à jour des données.

La mobilisation des moyens humains (sensibilisation du Maire de la ville et des Maires des communes d'arrondissements, formation du chef de projet pendant 5 semaines), accompagné par des moyens techniques adaptés (connexion Internet efficace, constitution d'un pôle SIG, mise à disposition d'ordinateurs portables, d'imprimantes, fourniture d'un appareil photo numérique et d'une licence « Minivue ») ont permis une réelle efficacité du projet tant dans son montage que dans son déroulement.

L'enjeu est maintenant de parvenir à passer **d'une approche projet à une approche territoire**, dans une réflexion plus générale autour de la gouvernance, afin de voir dans quelle mesure cet outil technique peut permettre une meilleure gestion de l'aménagement urbain. L'actualisation des données, la réactivation de la cellule SIG, l'élargissement de la formation à d'autres services de la mairie, l'établissement d'un partenariat conventionné avec « Cadastre » et l'ADM sont autant de défis qui doivent être réalisés pour permettre une pérennisation du programme dans une perspective de développement local durable.

La coopération décentralisée fournit un cadre adapté pour la solidarité numérique, notamment sur les problématiques de renforcement des capacités locales. En ce sens, le SIG peut être un outil efficace, cependant il repose sur une mobilisation et une implication des acteurs et doit être accompagné par une méthode adaptée, et des compétences techniques locales permettant d'impulser une réelle dynamique endogène.

Il est important par ailleurs de ne pas tomber dans l'autosatisfaction dans le cadre des projets de coopération décentralisée sur la thématique numérique.

En effet, il est important de préciser que **le degré d'appropriation des programmes est encore très faible**, au regard notamment du faible niveau de formation des élus, du taux élevé d'analphabétisme, du sous-équipement et de la sous-utilisation des TIC par les collectivités locales en Afrique et du coût élevé des communications. À l'inverse, il existe de nombreux autres canaux et pratiques de communication pour les collectivités, comme les réunions publiques, les radios communautaires, les réseaux sociaux, etc.

Concernant les projets de coopération dans le domaine des TIC, il est important de se poser différentes **questions clefs**, afin de ne pas tomber dans l'idéalisme présentant le numérique comme l'avenir pour l'intégration de l'Afrique.

- Il est important de **séparer nettement la eAdministration** (la modernisation de l'administration), représenté par le volet SIG dans le projet de Guédiawaye et **la eGouvernance** (l'amélioration de la transparence et la démocratisation du fonctionnement des collectivités via le numérique), représenté par le volet « portail collaboratif » dans le projet de Guédiawaye. En effet, les projets de coopérations sont le plus souvent accés sur le premier thème, le second, comme dans le cas de Guédiawaye étant souvent plus difficile à atteindre, rencontrant un écho limité.

- **Le pilotage des sites** ne doit pas être exclusivement réservé aux communes (dont les sites sont trop souvent inactualisés). L'ensemble des acteurs du développement local doivent être impliqués dans le pilotage des portails en ligne, mobilisant ainsi l'ensemble des compétences locales sur les TIC.

- **Des articulations doivent s'opérer entre les différents médias** disponibles dans la boîte à outil de communication pour le développement, chaque public ayant une utilisation singulière et différente des outils de communication. Il paraît ainsi essentiel d'établir un relai entre les moyens électroniques, les radios communautaires et les téléphones mobiles pour mettre en place des solutions adaptées.

- **La faible culture TIC** de la plupart des acteurs locaux (particulièrement des élus) impose des volets formation importants pour une appropriation des projets TIC des municipalités.

- Face à un **taux élevé de mortalité des projets TIC** des collectivités locales (site Internet moribonds, non actualisés, centre de formation fermés, connexions ADSL interrompues faute de paiement, etc.), on constate que les projets TIC sont trop souvent dépendants d'un homme ou d'un bailleur de fonds. Bien qu'essentiels sur les phases de démarrage, les partenaires parviennent rarement seuls à assurer la pérennité d'un projet. L'implication durable de la collectivité locale est donc essentielle, notamment par des postes de chargés de mission TIC.

- Il est essentiel de développer une véritable **culture de l'auto-évaluation critique**, car l'expérience a prouvé, et ce dans l'ensemble des domaines de coopération décentralisée que nous présentons plus souvent les projets tels qu'ils devraient être plutôt que tels qu'ils ne se déroulent réellement, avec leurs lots de difficultés et d'imperfections.

- Si l'appel à une expertise extérieure prêtée par les collectivités du Nord est le fondement même de toute coopération décentralisée, elle ne doit en aucun cas être exclusive.

La mobilisation des capacités d'analyse critique existantes au niveau local (Universités, ONG laboratoires de recherche) et au Nord (partenaires universitaires des collectivités locales) sont essentielles. Dans le cas du projet de Guédiawaye, des chercheurs et étudiants du sud (essentiellement de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar) se sont mobilisés.

- Il est primordial de promouvoir un **échange d'expériences au niveau national** (chacun travaillant trop souvent dans son coin). C'est le principe fondateur du réseau eAtlas FAO (appuyé par le MAEE et la DAECT), un projet d'articulation entre le monde de la recherche et le monde des acteurs du développement qui intervient dans le champ de la société de l'information, que ce soient des acteurs publics, des acteurs de la société civile ou des acteurs

privés. Les 3èmes Rencontres eATLAS « TIC, collectivités locales gouvernance et développement » qui se dérouleront à Cotonou (Bénin), au 2^{ème} semestre 2011 visent une large participation des collectivités locales françaises impliquées dans des projets de coopération dans le domaine des TIC.

IV) Propositions Diverses issues des interventions

- Les présidents des associations d'élus sénégalais ont proposé que les Assises Sénégalo Européennes se tiennent **dans la semaine du 19 au 22 octobre**, dans la mesure où les journées de la francophonie à Montreux en Suisse mobiliseront les présidents de Régions sénégalais les 28 et 29 octobre,
- Préparer les Assises dans une réflexion **Nord-Nord** (entre les collectivités européennes) mais aussi **Sud-Sud** (avec les collectivités voisines du Sénégal), tout en assurant une ouverture aux autres acteurs de terrain partenaires (ONG, entreprises, universités),
- Réaliser un atelier sur la thématique du **tourisme solidaire** lors des Assises Sénégalo-Européennes, étant donné son impact économique fort au Sénégal,
- Mettre en place un atelier sur les coopérations décentralisées autour de **la culture**, les partenariats étant nombreux et dynamiques dans ce domaine,
- Aborder la question de la jeunesse lors des Assises à travers une réflexion sur **l'impact du volontariat** sur la coopération décentralisée, comme vecteur de structuration des programmes sur le terrain,
- Organiser un atelier sur le thème de « **l'apport des TIC au développement et à la gouvernance locale** », (regards croisés collectivités – institutions de recherche – société civile), qui pourrait être piloté par le réseau eAtlas FAO.

Présents

Marie Pierre BRESSON, Adjointe de la coopération décentralisée, Lille

Moctar BA, Deuxième conseiller à l'Ambassade du Sénégal en France

Frank WILLEMANS, Conseiller en Coopération et Développement à l'Association des Villes et des Communes de Bruxelles (AVCB)

Aliou NIAN, Président, Association des Régions du Sénégal

Doudou Issa NIASSE, Maire de la commune d'Arrondissement de Biscuiterie au sein de la ville de Dakar, représentant de l'Association des Maires du Sénégal

Khady Dieng GAYE, responsable de la Division Accords et Partenariats à la Direction de la Coopération Décentralisée, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Coopération

Géraldine TARDIVEL, Chargée de mission coopération décentralisée au Service de Coopération et d'Action Culturelle à l'Ambassade de France au Sénégal

Nicole CHABOT, Conseillère Générale Déléguée, La Roche-sur-Yon

Marie – Hélène NEDELEC, Conseillère Municipale déléguée, Saint Herblain

Hubert RICHARD, Conseiller Délégué, Rezé

Sokona NIAKHATE, Conseillère Municipale, Fontenay-sous-Bois

Loïc GIRAUDON, Chargé de Mission Coopération, Marseille

Maryse DUSSELIER, Déléguée Relations Internationales, Association des Régions de France

Fabrice HALGAND, Chargé de Mission, Rezé
 Karima CHALAL, Animatrice, Malakoff
 Jocelyne RINEAU, Directrice des Relations Internationales, Malakoff
 Juliette BENOIT, Chargée de Communication, Lille
 Stephanie BERTHOMÉAU, Chargée de Mission, Conseil Régional d'Ile de France
 Marc ZABLOTZKI, Président, Association Kassoumai
 Pierre-Daniel, Chargé de Mission, France Volontaire
 Laetitia SUCHECKI, Chargée de Mission aux Relations Internationales, Fontenay-sous-Bois
 Brun BLAISE, Chargé de Mission, Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet
 Jean DESHAYE, Chargé de Mission, Herouville Saint Clair
 Djibril SARR, Directeur de Projets, Evry
 Lucie BARBIER, Assistante, Conseil Régional d'Ile de France
 Jean Noël BASSENE, Chargé de Projet, Cherbourg-Octeville
 Fadieye Mamadou DIOP, Communauté d'Arrondissement de Diamaguene Sicap Mbao
 Diawadih IBRAHIMA, Elu Chargé du Partenariat, Evry
 Jean Jacques GUIBBERT, Chercheur, Université Toulouse II Le Mirail, Laboratoire Interdisciplinaire des Sciences de la Société et du territoire
 Etienne DE POMMERY, Adjoint, Feucherolles
 Christian OLIVIER, Conseiller Municipal, Evry
 Yannick MOULINIER, Ingénieur, Communauté Urbaine de Nantes
 Jean Luc GAILLARD, Chef de Service de Coopération, Conseil Général de l'Isère
 Éliane FOURNIER, Chargée des Jumelages, La Rochelle
 François GIL, Chargé de Mission, Agence Française de Développement, Paris
 Martine BENOIST, Chef de Service Coopération, Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais
 Estelle TOLLEMER, Chef de Service Relations Internationales
 Valérie PAUL, Directrice des Relations Internationales, La Rochelle
 Arnaud HURE, Chargé de Mission, Conseil Régional d'Ile de France
 Lesley COUTTS, Chef de Service Relations Internationales, Caen
 Véronique MAUGER, Chargée de Mission Caen
 Charlotte HERAIL, Directrice Adjointe aux Relations Internationales, Clichy la Garenne
 Françoise CLAIREAUX, Conseillère Municipale Déléguée aux Jumelages, Agnières-sur-Seine
 Henri AREVALO, Communauté d'Agglomération du SICOVAL
 Jean Laurent BREMONT, Chargé de Mission, Commercy
 Sophie GIRAUDON, Les Ulis
 Élodie PERROTEAU, Association pour Développer les Echanges entre la France, le Maroc et le Sénégal (ADEFRAMS)
 Monique TROALEN, Adjointe au Maire Chargé des Relations Internationales, Les Ulis
 Elise GARCIA, Chargée de Mission Coopération Décentralisée, Cergy
 Sylvain BACLE, Délégué aux Relations Internationales, Bouguenais
 Hélène CREPEAU, Chargée de Mission Relations Internationales, La Roche-sur-Yon
 Stéphanie DE MESLON, Directrice Adjointe, Communauté d'Agglomération du SICOVAL
 Serge SETTERAHMANE, Maire Adjointe, Clichy La Garenne
 Louis CHEVALIER, Chargé de Mission, Ardèche Drome Ouro sogui Sénégal (ADOS)
 Sylvette MILIN, Chargée de Mission, PS Eau
 Laurence LOPEZ, Chargée de Mission Coopération, Conseil Général de la Drôme
 Christine ZILINSKI, Chef de Projet, Communauté Urbaine de Lille Métropole
 Jacqueline BAURY, Maire Adjointe, Fleury sur Orne
 Béatrice ZARECZKY, Chargée de Mission, Cités Unies France
 Laure BLAISE LYON, Chargée de Mission culture, Cités Unies France
 Anne-Claire GAUDRU, Chargée de Mission tourisme, Cités Unies France

Jonathan STEBIG, Assistant Sénégal et Solidarité Numérique, Cités Unies France
Fabiola RIVAS, Chargée de Mission Jeunesse, Cités Unies France
Constance KOUKOU, Chargée de Mission Pôle Afrique, Cités Unies France
Cédric LE BRIS, Responsable Coopération Décentralisée, Conseil Général des Yvelines